



La division en généralités, purement fiscale au XVIII^e siècle, a fini au XVIII^e siècle par devenir le cadre de l'administration civile; la généralité est le ressort de l'intendant et se confond d'ordinaire avec l'intendance. Elle est le plus souvent formée d'une ancienne province. L'intendant réside dans la ville qui donne son nom à la généralité, et qui est d'ordinaire

l'ancienne capitale de la province. Il délègue ses pouvoirs à des subdélégués, dont le ressort se fixe au XVIII^e siècle et devient la subdivision. Mais l'ancienne subdivision fiscale de la généralité en élections (ressort d'un tribunal d'élus), subsiste simultanément; dans quelques provinces se conservent les anciennes dénominations de bailliages, vigoueries, prévôtés. Les

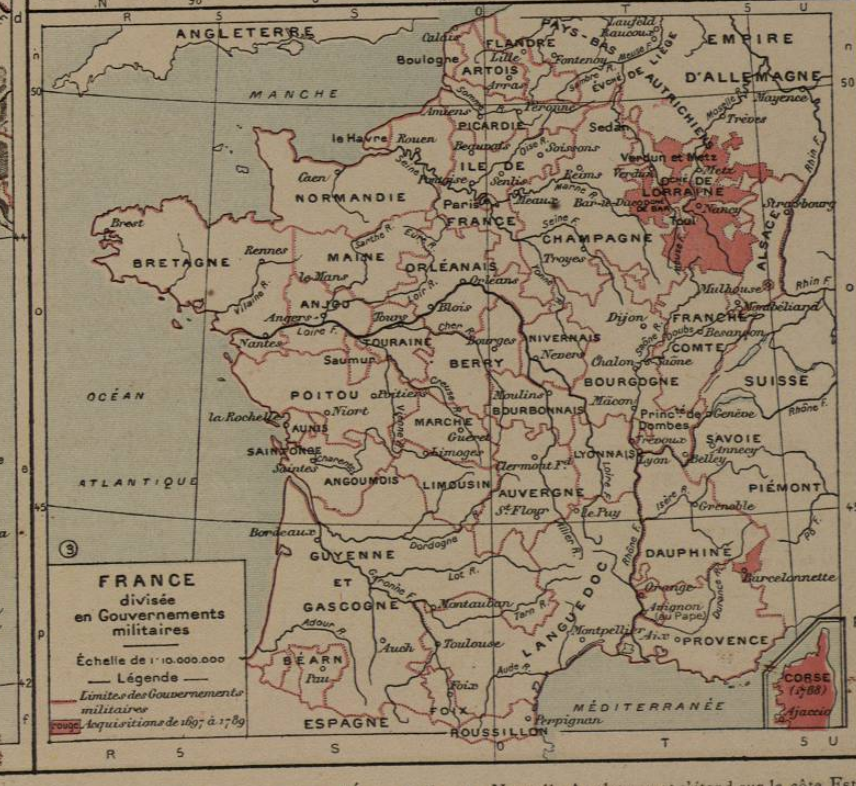
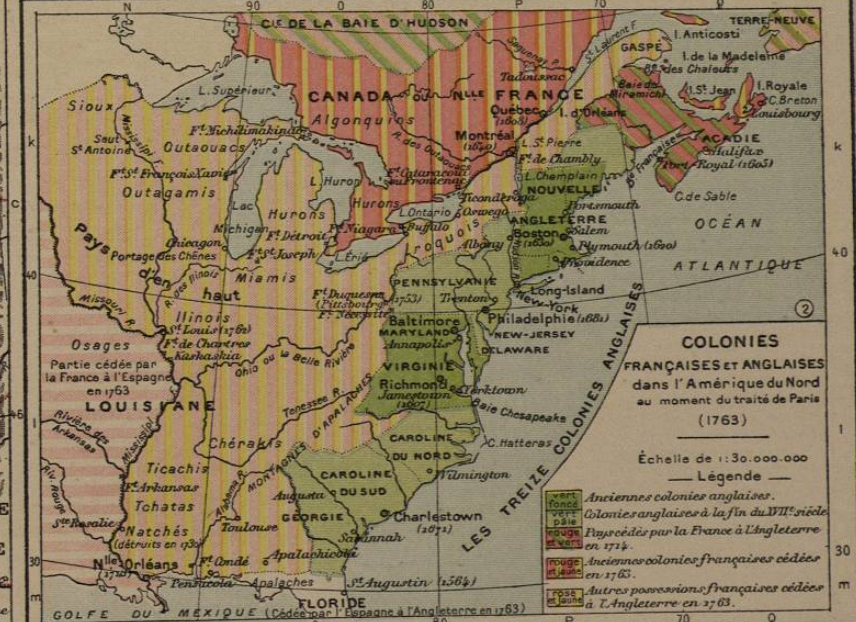
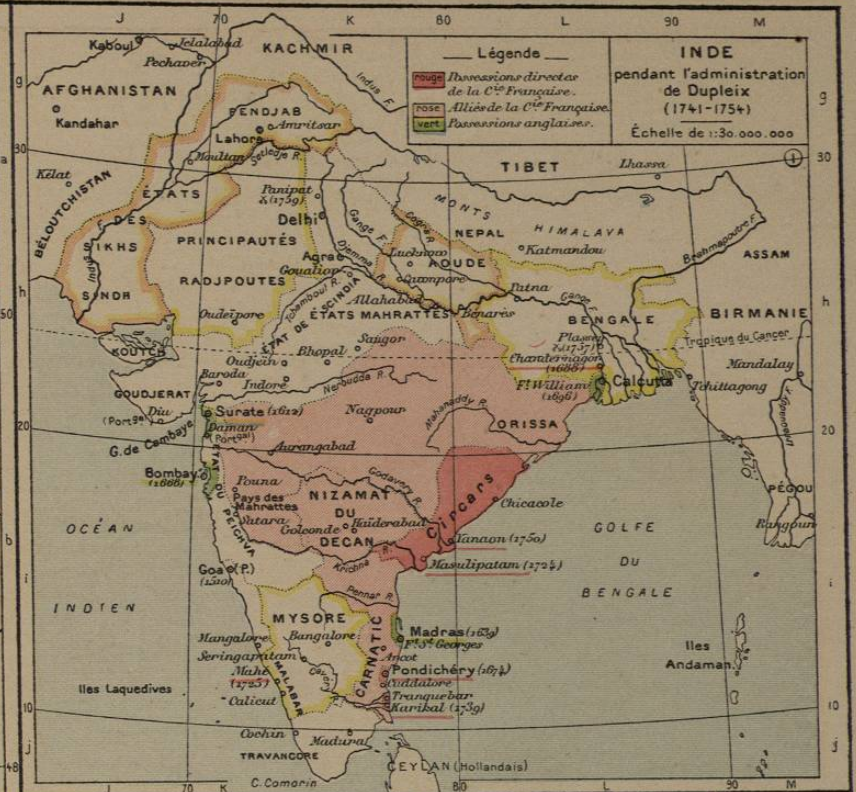
pays annexés au XVIII^e siècle gardent aussi leurs subdivisions. L'ancienne distinction en pays de généralités et pays d'états n'a pas été supprimée; mais le gouvernement a établi des généralités dans quelques provinces, qui restent néanmoins pays d'états. Le Dauphiné (marqué comme pays d'état) a été réduit à la condition de pays de

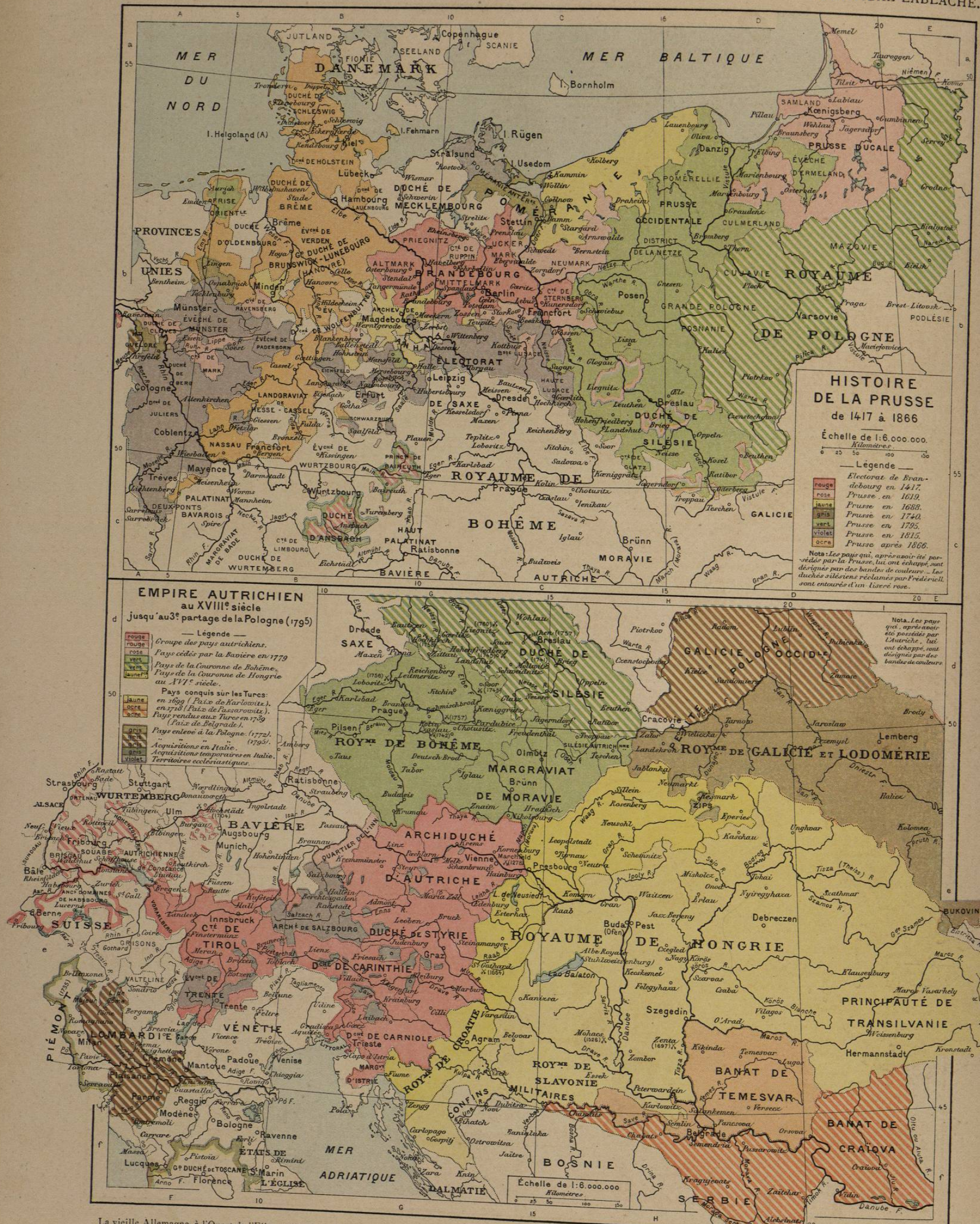
généralité, et proteste contre cette mesure. Cette diversité de cadres, jointe aux changements fréquents dans le courant du XVIII^e siècle, rend très difficile de dresser une carte administrative de la France à la veille de la Révolution. On a combiné les données d'un Atlas paru en 1765 sous le titre: *Coup d'œil général sur la France*, avec les indications réunies

dans Boiteau: *État de la France en 1789*. Le carton de la France divisée en gouvernements militaires est dressé d'après les mêmes documents. Cette division remonte au XVIII^e siècle; mais le nombre des gouvernements a été augmenté dans le courant des deux siècles suivants. Les cartons 1 et 2 sont destinés à montrer les deux principaux théâtres de la rivalité entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle: l'Inde et l'Amérique du Nord.

Pour la carte de l'Inde, on a choisi le moment de la plus grande extension de l'influence française. Elle s'étend sur le Nord et l'Est de la presqu'île du Deccan, tandis que la Compagnie anglaise est confinée dans quelques postes épars sur les côtes. L'Inde est encore, dans son

ensemble, une agglomération d'états militaires possédés par des souverains indigènes, devenus indépendants du Grand Mogol. La carte de l'Amérique du Nord montre les transformations du domaine des deux États rivaux. Les dates entre parenthèses sont les dates de fondation. La domination anglaise commence par les deux côtes de Virginie et





La vieille Allemagne, à l'Ouest de l'Elbe, est si affaiblie à la fin du Moyen âge par le morcellement des anciens duchés, qu'elle perd toute force d'action. L'influence politique passe aux deux anciennes marches établies jadis en pays ennemi, l'Autriche et la Prusse.

L'Autriche a pour noyau : les États héréditaires où le duc souverain a pris le titre d'archiduc d'Autriche (1358). En 1526, les Habsbourg y joignent les deux couronnes à demi électives de Bohême (Bohème, Moravie, Silésie) et de Hongrie ; mais ils n'entrent en possession de la Hongrie qu'après avoir chassé les Turcs (1699). La formation s'achève par la conquête du Banat (1718) et les acquisitions en Pologne (1772-1795).

La formation de la Prusse est beaucoup plus tardive. Le noyau est l'électorat de Brandebourg, qui le duc de Prusse (1618). Il y a succession de Clèves-Juliers (1614), la Poméranie antérieure et trois évêchés sécularisés (1648). La Prusse, érigée en royaume en 1701, s'agrandit à l'Est (Poméranie 1721, Silésie 1742, partitions de la Pologne 1772, 1793, 1795).

Au XIX^e siècle, la Prusse, un moment (1807-1814) rejetée à l'Est de l'Elbe, recouvre, outre la Poméranie, ses possessions de l'Ouest agrandies de façon à former trois provinces, Westphalie, Rhin, Saxe. La conquête entre les deux groupes de l'Est et de l'Ouest est établie par les annexions de 1866.

Armand COLIN & C^e, éditeurs.



Au XVIII^e siècle, les trois États dominants de l'Europe orientale, Suède, Pologne, Empire ottoman déclinent à la fois, au profit de deux grands États nouveaux : Russie et Prusse.

La Suède (1721) perd presque toutes les provinces qui faisaient de la Baltique au XVII^e siècle et un lac suédois, si ce n'est le reste que la Finlande et une partie de la Poméranie antérieure.

Elle conserve par contre tout ce qu'elle a conquis sur le Danemark dans la péninsule scandinave, soit à l'est des montagnes (1645), soit au sud de la Suède (1658).

Les Turcs après avoir, en 1683, assiégé Vienne, reculent d'un coup jusqu'à l'ancienne frontière du royaume de Hongrie (1699) ; puis ils perdent le Banat de Temesvar (1718), (les

autres conquêtes faites en 1718 ont été retrocédées en 1738). Du côté de la mer Noire, ils perdent, reprennent, repardent Anav, et reculent jusqu'à Boug (1774) puis jusqu'à Dnieper (1791). L'Autriche en profite pour se faire céder la Bukovine (1774).

Le royaume de Pologne-Lithuanie est démembré par les trois États voisins. Le premier partage (1772) ne lui enlève que ses anciennes conquêtes. Les partages de 1793 et 1795 attribuent la Lithuanie à la Russie et partagent la Pologne propre entre la Russie et l'Autriche.

L'Empire russe, créé aux XV^e et XVI^e siècles par les Princes de Moscou, agrandi au XVII^e, s'étend au XVIII^e jusqu'à la mer Baltique et à la mer Noire.

Armand COLIN & C^e, éditeurs.